

## ● Référent handicap : piloter la politique d'intégration des personnes en situation de handicap avec succès

Mener une politique d'intégration des travailleurs handicapés inclusive et adaptée aux enjeux de son entreprise

### PUBLIC

Directeurs des ressources humaines  
- Responsables des ressources humaines - Chargés des ressources humaines - Assistants des ressources humaines - Collaborateurs de la fonction RH

### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Cette formation est éligible au financement via le CPF dans le cadre du parcours « Recruter et intégrer ses collaborateurs » (RS6168).

Formation structurante et opérationnelle permettant d'intégrer l'ensemble des dispositifs existants dans sa politique handicap

Élaboration de différents scénarios inspirés du contexte professionnel des participants

Mises en situation grâce à la mallette « Keski Handicap »

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la

Code  
**600488**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**1 817 € HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## Objectifs pédagogiques

- Analyser le cadre juridique et les obligations des entreprises en matière d'emploi des travailleurs en situation de handicap
- Identifier les axes majeurs à privilégier pour élaborer une politique handicap dans son entreprise
- Construire un plan d'actions pour piloter sa politique handicap

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

### Analyser le cadre légal et administratif

- Quiz interactif : les obligations des entreprises en matière de handicap
- Loi du 11 février 2005 et loi Avenir du 5 septembre 2018
- S'acquitter de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé (OETH)
- Dossier de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) et fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
- Solliciter l'AGEFIPH (Association de gestion du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- Procéder à la déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH)
- Dispositif de RLH (reconnaissance de la lourdeur du handicap)
- Rôles de la mission handicap et du référent handicap

### Affiner sa connaissance du handicap (typologies, impacts, aménagements)

- Jeu pédagogique : utilisation de la mallette « Keski Handicap » pour expérimenter des situations de handicap et échanger sur les attitudes adaptées qui facilitent la relation avec les personnes en situation de handicap

formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'AVIS Vérifiés, solution Certifiée NF Service
  - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

#### **ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE**

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Panorama des différentes familles de handicap : troubles moteurs, troubles sensoriels, troubles psychiques, troubles neurodéveloppementaux, maladies invalidantes
- Manifestations et impacts des handicaps dans la vie quotidienne et la vie professionnelle

#### **Définir les axes majeurs d'actions à décliner dans la politique handicap**

- Enjeux de la politique handicap de l'entreprise
- Leviers à la disposition des entreprises : recrutement/intégration, sensibilisation et communication, maintien dans l'emploi, recours au secteur protégé, acteurs internes et externes, identité de la mission handicap (accord avec l'AGEFIPH ou convention)
- Partage d'expériences : échanges concernant les mesures d'intégration mises en œuvre selon les contextes de plusieurs entreprises

#### **Mettre en oeuvre un plan d'actions pour mener à bien la politique handicap**

- Etablir le diagnostic de la prise en compte du handicap dans son organisme
- Définir un objectif
- Détailler les moyens en associant tous les partenaires
- Formaliser un planning
- Cas pratique : construire un plan d'actions adapté à son organisme

#### **Transfert**

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

#### **A noter**

... \_\_\_\_\_

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

### PARIS

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### BORDEAUX

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### CHAMBERY

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### GRENOBLE

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### LILLE

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### LYON

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### MARSEILLE

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### MONTPELLIER

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### NANTES

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### NICE

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### NIORT

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### PAU

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### RENNES

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### ROUEN

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### STRASBOURG

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### TOULOUSE

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026

### TOURS

- 23-24 Nov. 2026
- 17-18 Déc. 2026